

**Compte-rendu sommaire du comité syndical  
du Parc naturel régional du Verdon du 10 juillet 2015 à Trigance**
Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines
- Jean-Marie PAUTRAT : Allons
- Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI : Aups
- Catherine MESCATULLO-LASSALE et Françoise DEBON : Bargème
- Bernard BELLINI : Châteaueux
- Alain BARALE : Comps sur Artuby
- Hervé PHILIBERT : Ginasservis
- Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains
- Annick BATTISTI et Jean-Noël STARK : La Bastide
- Robert RICARD : La Garde
- Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon
- Hervé CHATARD : La Verdrière
- Louis TROIN : Le Bourguet
- Jean BACCI : Moissac-Bellevue

- Jacques ESPITALIER : Quinson
- Michel OPPOSITE : Régusse
- Maxime AUDIBERT : Rougon
- Patrick ROY : Roumoules
- François GERIN-JEAN : St André les Alpes
- Paul CORBIER : Saint-Julien-du-Verdon
- Arlette RUIZ : Saint-Julien-le-Montagnier
- Karine COSSU : Soleilhas
- Bernard CLAP : Trigance
- Quentin POTIGNON : Valensole
- Delphine BAGARRY : conseil départemental 04
- Nathalie PEREZ-LEROUX : conseil départemental 83
- Marie BOUCHEZ et Charles LAUGIER : Conseil régional PACA

Invités :

- Alain MARTEL : Chambre d'agriculture 04
- Michèle BIZOT-GASTALDI : La Palud sur Verdon
- Hugues MARTIN : Ampus et Communauté d'agglomération Dracénoise
- Martine VALLON : CESER PACA
- Jean-Claude GAL : Seillans
- Merril LEMOIGNE : communauté de communes Pays de Fayence

- Stéphanie OUDIN : service des parcs, conseil régional PACA
- Liliane MONTALAND : Bargème
- Thomas GARNIER : SIVU du Verdon
- Christophe CAUVIN : Castellane
- Jean PUIG : conseil de développement du Parc du Verdon

**1. Le compte rendu de la séance du 24 mars 2015 est approuvé à l'unanimité****2. Elections partielles du Bureau**

Suite aux élections départementales, les membres du comité syndical ont procédé à une élection partielle afin d'élire les **deux conseillers départementaux** qui siègent au Bureau.

**Mme Delphine BAGARRY**, déléguée du conseil départemental des Alpes de Haute Provence, et **Mme Nathalie PEREZ-LEROUX**, déléguée du conseil départemental du Var se sont portées candidates. A l'issue des élections, elles ont obtenu respectivement 34 voix et 32 voix, et ont donc été élues au premier tour à la majorité absolue.

**3. Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon**

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon porte et anime, depuis sa création, les démarches de gestion globale et concertée de l'eau sur le bassin versant du Verdon. Le syndicat mixte était la structure porteuse de l'élaboration du SAGE Verdon, qui a été approuvé par arrêté inter préfectoral du 13 octobre 2014. En parallèle, il porte également la mise en œuvre du contrat de rivière du Verdon, en phase de renouvellement.

Le syndicat mixte a ainsi vocation à intervenir sur l'ensemble du bassin versant du Verdon, en qualité de structure gestionnaire du bassin versant du Verdon, ce qui implique une modification de ses compétences et une extension de son périmètre.

Lors du comité syndical du 14 décembre 2012, les élus du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ont donné un avis de principe favorable à l'extension du périmètre du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, afin que celui-ci soit légitime pour poursuivre ses missions de structure gestionnaire du bassin versant, et que l'ensemble des collectivités concernées puisse participer à la gouvernance de la gestion du grand cycle de l'eau.

Suite à une étude portant sur la faisabilité juridique et financière de la modification des compétences et du périmètre du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, il est proposé aux membres du comité syndical de modifier les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon afin de **créer la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau »**.

A ce titre, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon assure le portage des contrats de rivière et de tout autre outil de planification des actions, ainsi que l'accompagnement des projets, afin de mettre en place une gestion cohérente des milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages sur le bassin versant du Verdon.

Les membres du syndicat ayant la possibilité d'adhérer à la structure pour tout ou partie de ses compétences, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon est un syndicat mixte à la carte.

**Suite à une présentation des modifications proposées, les membres du comité syndical à l'unanimité, ont approuvé la modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, portant notamment sur :**

- la création de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau »,
- l'intégration des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) parmi les membres délibérants du syndicat mixte (au lieu de partenaires associés),
- la création de 2 postes de vice-présidents supplémentaires, portant à 7 le nombre total de vice-présidents.

La présente décision sera notifiée aux collectivités territoriales membres du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon pour délibération, dans un délai de 3 mois, par leur organe délibérant.

#### **4. Position sur la problématique entre le pastoralisme et la prédation du loup**

Dans le cadre de la construction du nouveau programme d'actions 2015-2017, et suite aux propositions exprimées lors du forum de juin 2014 et des commissions thématiques qui ont suivi, le Président du Parc avait chargé le vice-président en charge du Développement de mettre en place un groupe de travail d'élus du territoire pour préparer une délibération exprimant la position du Parc sur la problématique pastoralisme / prédation du loup. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis l'automne 2014, et a rédigé une proposition de délibération, enrichie par les élus de la commission patrimoines naturels du Parc.

**Les membres du comité syndical, à l'unanimité, sur proposition du groupe de travail mis en place en 2014 :**

- reconnaissent l'importance et le rôle du pastoralisme sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon ;
- confirment l'existence de la problématique générée par la prédation du loup ;
- affirment leur soutien au pastoralisme, à l'élevage et donc aux éleveurs et aux bergers. Ce soutien pouvant prendre plusieurs formes (politique, technique ou psychologique). Ce soutien peut s'exprimer aussi par la promotion et la valorisation des produits issus des pratiques extensives ;
- demandent une amélioration de la connaissance des impacts du retour du loup, tant au point de vue environnemental que socio-économique. Les élus mettent le Parc à disposition pour y contribuer même si ce n'est pas de son ressort de porter ces études directement ;
- souhaitent une amélioration des connaissances sur la présence et le comportement du loup sur le territoire du Verdon notamment en permettant aux différents observateurs naturalistes, éleveurs, bénévoles de partager leurs données et de se coordonner ;
- demandent à l'Etat de prendre davantage ses responsabilités en diffusant une information plus transparente et accessible, en renforçant les moyens humains dédiés à la gestion des conséquences de la prédation, notamment sur le terrain (constats...), en définissant des objectifs de gestion et en portant des actions permettant la diminution de la pression de la prédation ;
- souhaitent que le Parc joue un rôle de relais, reconnu comme tel, de ce qui se fait au niveau national, régional, notamment en organisant la diffusion d'une information globale auprès des différents publics de son territoire ;
- souhaitent porter un programme d'actions pour mettre en œuvre la présente délibération ;
- décident de pérenniser le groupe de travail transversal « pastoralisme et prédation », élargi aux acteurs qui peuvent apporter expertises, conseils ou proposer des actions pour mettre en œuvre la position et rappellent la nécessité de conduire ce travail avec des éleveurs volontaires, sans qui la démarche resterait vaine.

#### **5. Modification de la composition de la commission d'appel d'offres**

Suite aux élections départementales du mois de mars, les membres du comité syndical ont désigné Armand FERRANDO, pour remplacer Michèle BIZOT-GASTALDI à la commission d'appel d'offres, en tant que suppléant.

#### **6. Modification de la composition du conseil d'exploitation de la Régie**

Suite aux élections départementales du mois de mars, les membres du comité syndical ont désigné Delphine BAGARRY, Khaled BENFERHAT et Nathalie PEREZ-LEROUX pour remplacer respectivement Michèle BIZOT-GASTALDI, Bernard MOLLING et Pierre LAMBERT au conseil d'exploitation au titre des Conseils départementaux.

#### **7. Création d'une régie de recettes pour la fête du Parc**

En l'absence de comité des fêtes sur la commune, les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la création d'une régie de recettes afin de mettre en place une buvette à l'occasion de la fête du Parc qui se tiendra les 26 et 27 septembre à Quinson.

#### **8. Modification du tableau des effectifs**

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé :

- le renouvellement du poste de chargé de mission forêt (passage en CDI d'Elsa Barrandon)
- la création d'un poste de chargé de projet continuités écologiques - Colostre pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois

#### **9. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2015**

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la décision modificative n° 1 au budget primitif 2015 totalisant la somme de 45740 € en section de fonctionnement et 4000 € en section d'investissement.

#### **10. Les membres du comité syndical ont pris actes des comptes rendus des séances de Bureau des 10/02, 21/04, 12/05/2015**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales  
A Moustiers Ste Marie, le 17 juillet 2015

Le Président :  
Bernard CLAP

